

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE,

Publiée sous les auspices de la Société royale de numismatique.

PAR

MM. R. CHALON ET L. DE COSTER.

1877.

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE.

V. 33-34
1877-78



BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE DE DECQ ET DUHENT,
9, RUE DE LA MADELEINE.

1877

LES MONNAIES

D'ARNOULD DE DANEMARK

FRAPPÉES A ALOST (1127-1138).

Ces petits deniers du XII^e siècle, portant d'un côté un buste avec une épée et la légende : ARNOT, de l'autre, une croix et le mot ALOST, ont longtemps exercé la sagacité des numismates. Gaillard les considérait avec raison comme antérieurs au règne de Philippe d'Alsace, mais il se trompait étrangement en prenant le nom d'ARNOT (ou Arnould) pour celui d'un monétaire. L'épée a toujours été l'emblème du commandement, du pouvoir, de la souveraineté.

M. Vernier qui, dans son riche médaillier, possède quatre variétés de ces pièces, en a fixé l'attribution en les donnant à Arnould de Danemark, neveu de Charles le Bon, qui fut un des prétendants au comté de Flandre après l'assassinat de ce prince (1127). Désirant vérifier cette hypothèse, nous avons étudié de plus près cette époque obscure de notre histoire, et nous avons acquis la conviction que Thierry d'Alsace, pour se raffermir sur le trône, après la mort de Guillaume de Normandie, transigea avec Arnould et que, pour le dédommager de la Flandre, il lui accorda la terre d'Alost, soit à titre définitif, soit à titre viager.

On sait que la terre et la ville d'Alost ne relevaient pas de la France, mais constituaient un des fiefs de l'empire, comme le château de Gand, les Quatre-Métiers, le pays de Waes et une partie des îles de la Zélande. Otton le Grand en fit un comté *bénéficiaire*, qu'il donna à un seigneur de la maison de Saxe, nommé Wigman. Depuis, les comtes de Flandre possédèrent la terre d'Alost, comme fief héréditaire, par suite de la cession que les empereurs Henri II et Henri III en avaient faite à Baudouin le Barbu et à Baudouin de Lille.

Nos chroniqueurs rapportent que Robert le Frison, second fils de Baudouin de Lille, obtint de son père la terre d'Alost et toute la Flandre impériale, lors d'un partage solennel fait à Audenarde, en 1065; de sorte que deux de nos comtes, Baudouin de Mons et Arnould le Malheureux, ne possédèrent jamais cette ville, qui ne revint à la Flandre que lorsque Robert, par la victoire de Cassel, resta seul maître du comté.

On sait que deux siècles plus tard, en 1252, Guillaume de Hollande, roi des Romains, grand partisan des d'Avesnes, déclara toute la Flandre impériale confisquée sur Marguerite de Constantinople et dévolue à Jean, fils aîné de cette comtesse. On vit alors le comte Thibaut de Bar, qui avait épousé une Dampierre, adresser une chanson au « *bon Cuens d'Alost* », pour qu'il le fit tirer de la prison, où le régent de Hollande, Florent, frère de Guillaume, l'avait jeté après la bataille de West-Kappel ou de Walcheren. La sentence de confiscation du roi des Romains ne fut révoquée qu'en 1260 par son successeur Richard de Cornouailles, de sorte qu'on peut ajouter Jean d'Avesnes à la liste des comtes d'Alost.

Chose toute différente de la TERRE D'ALOST, qui s'étendait jusqu'aux portes de Gand et d'Audenarde et relevait directement de l'empire, était la CHATELLENIE D'ALOST, qui ne comprenait que le château de cette ville et quelques dépendances. La châtellesnie d'Alost était un arrière-fief de la Flandre qui, au XI^e et au XII^e siècle appartenait à une branche de la maison des châtelains de Gand, branche dont les membres étaient en même temps avoués de l'abbaye de Tronchiennes. Au moment de la mort de Charles le Bon, le châtelain d'Alost était Baudouin III qui, de même que son frère Ivain, comptait parmi les plus braves chevaliers de Flandre.

On sait, qu'aussitôt après le crime de l'église Saint-Donat, le roi de France, Louis VI, accourut immédiatement en Flandre sous prétexte de venger le comte défunt, mais, en réalité, pour donner sa succession à un de ses parents les plus éloignés, Guillaume de Normandie, aussi connu sous le nom de Guillaume Cliton, neveu du roi d'Angleterre et ennemi de son oncle.

Guillaume fut élu comte de Flandre dans une assemblée des seigneurs et des délégués des villes, tenue à Arras sous la présidence du souverain français ; et cependant il fallait remonter jusqu'à Baudouin de Lille pour établir sa parenté avec Charles le Bon.

Sauf le comte de Hainaut, que des traités antérieurs excluèrent de la succession de Flandre, tous ceux qui élevaient des prétentions à l'héritage de Charles de Danemark descendaient par les femmes de l'ancienne race des comtes ; c'étaient donc les propres sœurs du défunt qui, dans l'ordre de primogéniture, étaient avant tous, habiles

à lui succéder. Charles le Bon était fils de Canut IV, roi de Danemark. Lorsqu'en 1086 son père fut assassiné dans l'église d'Odensee par une faction de nobles, mécontents de ses tendances populaires, sa mère Adèle, fille de Robert le Frison, vint se réfugier en Flandre. Elle laissa en Danemark ses deux filles Ingerthe et Cécile, dont la seconde fut la mère d'Arnould. Charles seul l'accompagnait, mais elle devait être enceinte, comme nous le verrons plus loin, d'une troisième fille Swanehilde, ainsi nommée de son grand-père Swanus ou Swen, ou Suenon, roi de Danemark.

A la mort de Charles, son neveu Arnould, encore adolescent, était en Danemark. Sa mère ayant probablement renoncé en sa faveur au comté de Flandre, il équipa une petite flotte et, fort de son bon droit, il vint revendiquer la succession de son oncle ; mais, comme nous l'avons vu, il avait compté sans la politique du roi de France.

Cependant il n'avait fallu à Guillaume de Normandie que fort peu de temps pour se faire haïr des Flamands. Débarqué près de Furnes, Arnould de Danemark fut reçu comme un libérateur par les habitants de toute cette région de la Flandre ; le châtelain de Bourbourg se déclara en sa faveur, et la ville de Saint-Omer lui ouvrit ses portes.

Mais Guillaume de Normandie avait l'œil ouvert ; tandis que les acclamations du peuple donnaient à Arnould une fausse sécurité, le comte entra subitement dans Saint-Omer à la tête d'une troupe nombreuse, et Arnould, réfugié à l'abbaye de Saint-Bertin, dut, après une courte résistance, se rendre à la merci de son rival.

Les chroniqueurs rapportent que Guillaume n'accorda la liberté à son jeune cousin qu'en lui faisant jurer : « qu'il renonçait au comté de Flandre ; » et ils ajoutent qu'Arnould s'en retourna sur le même navire par lequel il était venu.

Arnould avait été appuyé dans ses prétentions par le roi d'Angleterre et par le duc de Brabant ; ce dernier lui destinait même sa fille Ide en mariage. Le roi d'Angleterre, après la mésaventure d'Arnould, soutint contre Guillaume de Normandie, qu'il avait surtout à cœur de renverser, un autre prétendant, qui descendait par sa mère de Robert le Frison. Après la branche danoise, c'était celui-ci qui avait le plus de droits ; nous voulons parler de Thierry d'Alsace.

On sait que Thierry, appuyé par les populations mécontentes, livra à Guillaume plusieurs combats jusqu'à ce qu'une bataille malheureuse, engagée à Axpoele, près de Thielt, le contraignit à chercher un refuge sur le territoire de la Flandre impériale. Alors il se jeta dans Alost, dont le châtelain Baudouin et son frère Ivain de Gand comptaient parmi ses partisans les plus dévoués.

Maintenant il se passe un fait dont, à première vue, on peut difficilement se rendre compte. Le duc de Brabant vint mettre le siège devant Alost, en même temps que Guillaume de Normandie. Ce dernier, craignant de se créer des embarras du côté de l'empire et du Brabant, avait-il, soit au moment des événements de Saint-Omer, soit plus tard, accordé une partie de la Flandre impériale à Arnould ? La logique des événements forcerait jusqu'à un certain point à l'admettre.

On connaît les faits subséquents. Percé d'une flèche, Guillaume mourut au moment où la position de son rival devenait critique. Le duc de Brabant fit proposer une trêve à Thierry : la guerre ne fut plus continuée ; mais Godefroid et Thierry s'en remirent à l'arbitrage du roi d'Angleterre pour trancher les difficultés qui restaient pendantes.

Quel était l'objet de cet arbitrage ? Évidemment, la cause d'Arnould de Danemark n'aura pas été étrangère au litige et à la sentence conciliatrice.

Le démembrement du comté d'Alost du reste de la Flandre était une garantie de sécurité pour le Brabant. Quant au reste, nous ne serions pas éloigné d'admettre que le mariage, projeté entre Arnould et Ide de Brabant, s'accomplit, mais fut stérile ; en effet, il suffit d'ouvrir l'*Art de vérifier les dates* pour s'assurer qu'il est impossible qu'Ide de Brabant ait épousé Arnould, comte de Clèves, auquel on la marie généralement (1).

Thierry d'Alsace, au milieu des circonstances difficiles où il se trouvait, usa d'une profonde habileté ; il se fit aimer de ses sujets et respecter de ses voisins. Il épousa Swanehilde, une princesse, qui n'était pas étrangère à la Flandre, mais que quelques auteurs ont à tort confondue

(1) On ne donne à Arnould I^{er}, comte de Clèves, qu'une femme, Ide de Brabant (qui en 1127, nous venons de le voir, était encore jeune fille) ; par contre, il eut un fils, Arnould II, qui en 1134 figure comme témoin dans une charte.

Henri II, roi d'Angleterre, avait épousé Adélaïde de Brabant, fille de Godefroid I^{er} et sœur de cette Ide, qui fut destinée à Arnould de Danemark.

avec la veuve de Charles le Bon, ainsi que l'a du reste victorieusement démontré Ducange. Nous croyons que c'était une sœur cadette de ce prince (1). Si notre supposition est vraie, ce mariage donnait à Thierry sur la Flandre des droits à peu près égaux, si pas supérieurs, à ceux d'Arnould (2), et Swanehilde avait l'avantage sur son neveu de ne pas avoir abdiqué au profit de Guillaume de Normandie.

Une charte importante citée par Vredius et déposée autrefois à l'abbaye de Saint-Pierre, à Aldenbourg, prouve le mariage de Thierry et Swanehilde (3), et elle établit, d'un autre côté, qu'Arnould, réconcilié avec son cousin, était en 1150 à la cour de Flandre. Il résulte aussi de

(1) Si PONTANUS (*Rerum danicarum*, L. 5, fol. 498) ne la nomme pas lorsqu'il parle de la mort de son père et de la fuite de sa mère, c'est qu'elle n'était pas encore née.

(2) Ingerthe avait épousé un seigneur du nom de Fulcon; Cécile, la mère d'Arnould, avait été mariée à Eric, qu'on qualifie de *Gothorum præfectus*. On sait que Fulcon et Eric eurent de la postérité, mais on manque de détails plus précis à cet égard.

(3) *Genealogia. Probationes*, p. 451. — Dans cette charte, Arnould apparaît comme neveu du comte et de la comtesse (*S. ARNOLPHI, nepotis comitum*). C'est à tort que quelques historiens ont traduit : *nepos comitum* par « petit-fils des comtes de Flandre, » et que d'autres y ont cherché, tout en traduisant comme nous, une preuve du mariage de Thierry avec la veuve de Charles le Bon, Marguerite de Clermont, qui se remaria au contraire à Hugues II, comte de Saint-Pol, puis à Baudouin d'Encre. D'ailleurs, l'alliance entre Arnould et la veuve de Charles étant rompue, celle-ci n'était plus sa tante.

Quant au mot *Nepos*, Gualbertus et Gualtherus, les chroniqueurs contemporains, sont unanimes à l'employer dans le sens de neveu : « *Arnoldo nepoti consulis piissimi Caroli; Arnulphus scilicet NEPOS Domini Caroli, etc.* »

cette chartre que les *Quatre-Métiers* étaient restés à Thierry et à Swanehilde, puisque le comte et la comtesse y disposent de biens situés à Hulsterloo.

Dans une autre chartre de Thierry d'Alsace accordée en faveur de l'abbaye d'Eenham, la première année de son règne, c'est-à-dire en 1128, on voit intervenir comme témoins : la comtesse Clémence, la comtesse Swanehilde, etc. (*comitissa Clementia, comitissa Swaneheli*) (1). La comtesse Clémence était la veuve de Robert de Jérusalem ; quant à la comtesse Swanehilde, elle ne figure pas encore dans ce diplôme comme épouse de Thierry ; et n'étant la *veuve* d'aucun comte, elle ne peut avoir pris le titre de *comtesse* que comme sœur et héritière de Charles le Bon.

La transaction arbitrée par le roi d'Angleterre Henri II aura donc laissé à Thierry et à son épouse, outre la Flandre sous la couronne, une partie importante de la Flandre impériale, — le château de Gand, le Pays de Waes, les *Quatre-Métiers* et les îles de Zélande.

Arnould aura dû se contenter du *comté d'Alost* ; par contre, il aura joui en Flandre du premier rang immédiatement après le comte.

La proche parenté entre Thierry d'Alsace et sa première femme est rapportée par plusieurs chroniqueurs, qui, dans leur esprit de superstition, crurent pouvoir y reconnaître l'origine de plusieurs calamités qui désolèrent la Flandre. *Comitissa Swanchildis, pro cujus sangui-*

(1) DE VLAMINCK, *Cartulaire de Termonde* (Gand, 1876, p. 22, n° 34). — M. De Vlaminck a publié dans ces derniers temps des notices intéressantes sur l'*Histoire de la Flandre impériale* ; mais jusqu'ici il ne s'est pas occupé des deniers au nom d'*Arnot*.

nitatis nomine seu cognatione plura fiebant mala, obiit, unicam tantum relinquens filiam, nomine Lauretam ex Theodorico comite (1).

Les chroniqueurs, en se copiant mutuellement d'une façon inintelligente, ont amassé au sujet de Swanehilde une foule de contradictions. C'est ainsi qu'un texte en fait la veuve de Baudouin VII à la Hache, malgré tous les diplômes qui prouvent le contraire.

Revenons à Arnould de Danemark. Son sort nous serait resté complètement inconnu à partir de 1150 (tant il y a disette de documents originaux pour cette époque), sans une lettre de Philippe de Harvenc, abbé de Bonne-Espérance (près de Binche), adressée plus de trente ans après, à Philippe d'Alsace. Dans cette épître du style le plus familier, le vieil ecclésiastique fait à Philippe l'éloge de l'instruction chez les princes. Il dépeint Arnould de Danemark ainsi que Charles le Bon, qu'il n'avait connu que dans son enfance, comme des gens très-instruits, faisant de la lecture leurs plus chères délices ; il parle surtout avec complaisance d'Arnould qu'il avait vu de plus près, et dont il rapporte même les paroles, puis il dit que ce prince se montra non moins valeureux que savant quand, peu de temps après leur entretien, il mourut pour la patrie dans un combat contre les infidèles (2). Ces paroles

(1) DE SMET, *Corpus Chronic. Flandriæ*, I, p. 97 : *ibid.*, I, p. 284 ; II, p. 90. — DUCHESNE, *Maison de Gand*. Preuves, p. 45.

(2) *Opera Philippi abbatis Bonæ Spei*. Duaci, 1620, p. 82. — CHA-
NOINE DE SMET, *Recueil de mémoires*, II, p. 424, et la rectification,
p. 437.

Parlant de l'instruction et de la valeur d'Arnould, Philippe de Harvenc

font évidemment allusion à la croisade de 1138, ou à une expédition subséquente; en effet, Thierry d'Alsace, qui après la mort de Swanchilde épousa en secondes noces Sybille d'Anjou, fille de Foulques, roi de Jérusalem, entreprit en 1138 sa première expédition de Terre-Sainte.

Thierry s'était déjà couvert de gloire dans ce voyage, quand il fut rappelé en toute hâte dans ses États par les entreprises de Guillaume d'Ypres, bâtard d'un second fils de Robert le Frison, qui avait déjà élevé des prétentions au comté immédiatement après la mort de Charles le Bon et auquel l'appui d'Étienne, roi d'Angleterre, donnait maintenant de nouvelles espérances. Le comte de Hainaut et le comte de Saint-Paul eurent la lâcheté de se coaliser avec Guillaume et d'envahir les états de Thierry absent; mais quand celui-ci fut de retour (1140), il repoussa victorieusement toutes les attaques.

En faisant le récit de cette lutte, aucun chroniqueur ne mentionne Arnould de Danemark, ce qui prouve, pensons-nous, qu'il avait cessé de vivre ou qu'il était resté en Terre-Sainte.

Si l'époque de la mort du neveu de Charles le Bon ne peut être fixée avec certitude, toujours est-elle antérieure à 1144; à cette date, nous voyons Thierry d'Alsace disposer de la terre d'Alost en donnant sa fille Laurette, à peine nubile, en mariage au nouveau châtelain, Ivain de Gand, qui venait de succéder à son frère Baudouin. C'était probablement pour le récompenser de la bravoure qu'il

s'exprime en ces termes : « *Ut non nisi clericus videretur, sic se reddens et militem, ut paulo post ad paganos pugnans, pro patria moreretur.* »

avait montrée autrefois en combattant Guillaume de Normandie.

Laurette était le seul enfant que Thierry eût eu de Swanchilde ; elle avait donc des droits incontestables à la succession de son cousin Arnould, et c'était à elle que devait revenir le comté d'Alost, si Arnould l'avait jamais possédé autrement qu'à titre viager ; mais, selon Vredius, Thierry ne consentit à cette union que sous condition que la *terre d'Alost*, dorénavant réunie à la *châtellenie*, fût considérée comme un fief de la Flandre et nullement comme une mouvance directe de l'empire (ce qui semble du reste résulter du texte de plusieurs chartes de Philippe d'Alsace). Après la mort de Thierry d'Alost, fils d'Ivain et de Laurette, Alost fit retour à la Flandre. On n'est pas d'accord sur la date de cet événement : les uns le placent en 1164, d'autres en 1166, d'autres, enfin, le reculent jusqu'en 1174. Il n'entre pas dans notre plan de discuter cette question.

Il nous reste à remercier M. Vernier de l'autorisation qu'il nous a accordée de communiquer sa curieuse découverte historique à la Société de numismatique belge. Nous exprimons aussi notre gratitude à M. le comte de Limburg-Stirum pour une observation judicieuse qui nous a permis de compléter notre travail et de donner plus de probabilité à notre thèse relative au premier mariage de Thierry d'Alsace.

C.-A. SERRURE.
